

humanitaire et à promouvoir les conditions d'une paix durable. La Force de réaction rapide sera placée sous le commandement de l'ONU, comme le prévoit la résolution du Conseil de sécurité, et ses opérations seront conformes au mandat actuel de la FORPRONU.

15. Nous demandons instamment qu'un nouvel élan soit imprimé de toute urgence au processus de paix. À cet égard, nous saluons la nomination de Carl Bildt à titre de négociateur de l'UE, et lui offrons, ainsi qu'à son collègue de l'ONU, Thorvald Stoltenberg, tout notre appui dans ses efforts pour parvenir à un règlement durable.
16. Nous appelons à une reconnaissance mutuelle des républiques de l'ancienne Yougoslavie dans leurs frontières internationalement reconnues; la reconnaissance entre la Bosnie et la République fédérale de Yougoslavie serait un important premier pas, et nous engageons le Président Milosevic à le franchir. Nous voyons dans la Fédération bosno-croate un moyen de faire progresser la réconciliation, et nous maintenons notre appui aux mesures visant à stabiliser la situation dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine.
17. Nous restons préoccupés par le risque de la poursuite des combats en Croatie. Le gouvernement croate et les Serbes de Croatie doivent faire preuve de retenue. Nous appelons les parties à respecter le cessez-le-feu du 29 mars 1994 et à coopérer avec les Nations unies pour la mise en oeuvre du nouveau mandat de l'ONURC. Nous demandons que l'accord économique entre les deux parties soit élaboré plus avant et que des discussions politiques s'engagent afin de parvenir à un règlement quant aux frontières internationalement reconnues de la Croatie, et nous réclamons l'autonomie pour la population serbe sur la base des principes énoncés dans le programme Zagreb-4 pour la Croatie.

Moyen-Orient et Afrique

18. Le Traité de paix entre Israël et la Jordanie est un élément important de l'instauration de la paix dans la région. Il est impératif que l'élan en faveur de la paix soit maintenu. Nous encourageons la conclusion de traités de paix entre Israël et le Liban et Israël et la Syrie, et nous soutenons fermement la Déclaration de principes israélo-palestinienne. Nous demandons instamment à Israël et à l'Autorité palestinienne de conclure, comme ils en étaient convenus, des arrangements pour la tenue d'élections dans les territoires autonomes palestiniens et le redéploiement des Forces de défense israéliennes. Nous reconnaissons aussi l'importance du facteur économique dans l'établissement de la paix, notamment la nécessité d'une intégration régionale. Nous appelons encore une fois la Ligue arabe à mettre un terme au boycott qu'elle pratique à l'endroit d'Israël.